



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

07 MARS 2024 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme BESSAY Audrey, M. Guillaume CHAVAREN (2^{ème} adjoint), Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), M André DERORY (conseiller municipal), M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), M. Patrick CHARLES (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal).

EXCUSE(S) : :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M Guillaume CHAVAVEN

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire. **Il est validé à l'unanimité.**

1) POINT RETOUR CONSEIL D'ECOLE :

Le conseil d'école s'est réuni à Chalmazel en présence des mairies de Chalmazel, de St Georges, de l'équipe pédagogique et des représentants des parents d'élève.

Plusieurs points ont été abordés dont celui de la répartition des classes pour la rentrée de septembre 2024. Une décision sera prise fin mars entre les mairies de Chalmazel-Jeansagnière et de St Georges et avec l'équipe pédagogique.

2) BILAN PROVISOIRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population 2024 s'est terminé le 17 février et donne des chiffres provisoires, les chiffres définitifs seront publiés en fin d'année.

	2018	2024
habitants	412	469
Résidences principales	186	212
Résidences secondaires	58	41
Logement occasionnel		10
Logements vacants	36	42



3) URBANISME : PC04222723M003

Le service instructeur nous retourne un avis défavorable pour le permis de madame Galichon pour 4 abris de jardin le conseil vote à 9 voix pour maintenir cet avis défavorable et une voix contre.

Le conseil décide aussi d'envoyer un courrier explicatif à madame Galichon

4) DEVIS FLEURISSEMENT

Lucie Deschamps présente au conseil un devis de Vernet Horticulture pour le fleurissement du village pour un montant de 379.08 € HT.

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis*

5) DELIBERATION POINT EAU INCENDIE

Guillaume Chavaren présente le retour du SDIS 42 concernant les contrôles sur les points d'eau incendie de la commune.

DECISION *Le conseil valide et la mairie signe l'arrêté. Le conseil valide également les 2 conventions avec le SDIS concernant le logiciel Remocra ainsi que la défense incendie.*

6) SUBVENTION LIGNON FOOTBALL CLUB

Le club de foot nous demande une subvention exceptionnelle pour emmener les jeunes joueurs à un tournoi de foot national dans le sud de la France. (3 joueurs de St Georges pour le moment).

DECISION : *Le conseil décide d'attribuer une subvention de 50€ par enfant de st Georges participants à ce tournoi.*

7) RENCONTRE AVEC LE SOUS-PREFET :

Monsieur le Maire fait un retour aux conseillers de sa rencontre avec le sous-préfet

3 points ont été abordés lors de cette rencontre :

- La subvention invalidée pour l'école qui devrait être redistribuée sous une autre forme.
- Village d'avenir : il y a eu 50 candidatures réparties en 3 vagues de validation. St Georges se trouve dans la 2^{ème} vague
- Piste forestière où un gros travail a déjà été fait mais n'est pas encore abouti.



8) QUESTIONS DIVERSES

- a) Retour sur l'inauguration de la chapelle qui a couté 3040€
- b) Demande de l'atelier de l'alouette pour venir le mardi 26 mars au matin sur le marché hebdomadaire pour faire une vente à l'occasion des fêtes de Pâques. Le conseil valide.

Le secrétaire de séance
Guillaume CHAVAREN

Le Maire
David BUISSON

